



REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU PLAN
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° 2139 DGD/DRCI/BRD/fsf.
Dakar, le 29 AOUT 2017

Le Directeur général

NOTE DE SERVICE



A Madame et Messieurs :

- le Coordonnateur ;
- les Directeurs :
 - * du Contrôle interne ;
 - * de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
 - * des Opérations douanières ;
 - * de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
 - * du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
 - * du Personnel et de la Logistique ;
 - * des Systèmes informatiques douaniers.
- les Directeurs régionaux;
- les Conseillers techniques;
- le Chef du Bureau particulier;
- le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication;
- le Chef de la Division de la Formation;
- le Chef de la Division de l'orientation et de la Prospective.

2252

Objet : levée du gel des exportations de graines d'arachide.

Référence : circulaire n°1649/MAER/CAB du 21 août 2017;

Je porte à votre connaissance que, par la circulaire, visée en référence, le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural autorise la réouverture des exportations de graines d'arachide, à compter du 15 août 2017.

J'attache du prix à l'exécution correcte de la présente note de service dont vous voudrez bien assurer une large diffusion auprès des services placés sous votre autorité et me rendre compte de toute éventuelle difficulté liée à son application.



Papa Ousmane Gueye